

Département de SAVOIE

Commune de MOTZ

Compte rendu du conseil municipal Séance du 14 octobre 2016
--

Le conseil municipal s'est réuni le 14 octobre 2016 à 20 heures en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire

Etaient présents : BERTHET Olivier, BIANCHI Brigitte, CLERC Gérard, MORELLE Olivier, NEYRET Virginie, CLERC Daniel, DEJEY Laurent, RUDKIEWICZ Yoann.

Etaient absents : BLARY Christine (pouvoir à NEYRET Virginie), DEJEY Marie Thérèse (pouvoir à DEJEY Laurent)

Virginie NEYRET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance 24 aout 2016 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Signature du marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction des hébergements touristiques

Le conseil municipal adopte à l'unanimité l'offre du cabinet Métis.

Le montant des honoraires de maîtrise d'oeuvre s'élève à 350 000 euros après négociation

Coupes affouagères

Vu le nombre d'affouagistes inscrits, et après avis des services de l'Office National des Forêts, le Conseil municipal délibère en faveur de l'attribution d'une seule coupe affouagère au lieu de deux. Les trois délégués nommés pour assurer la responsabilité de la coupe sont : Laloy Maurice, Guigue Gérard, Rémondat Guy

Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale

La délibération concernant la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Sociale est ajournée. Le conseil municipal invoque un manque d'éléments et demande une réunion d'informations pour clarifier certains points.

Convention Etudes Dignes avec le Syndicat du Haut Rhône (SHR)

Le SHR a la compétence pour la gestion des digues du Haut Rhône. Il souhaite réaliser un diagnostic de leur état.

L'étude sera menée par un cabinet indépendant. La longueur totale du tronçon concerné est de 12,1 kms pour un montant de 267 000 euros réparti entre les communes traversées par ledit tronçon. La commune de Motz est concernée pour une longueur 920 m et un coût de 4 063, 75 euros. Durée de l'étude : plusieurs mois à plusieurs années. Suite à cela le coût des travaux à réaliser sera estimé

Vente ou location d'une parcelle de terrain par la Commune

L'EARL Curtet, viticulteurs sur la commune de Motz, souhaiterait acquérir ou louer la parcelle D63, propriété de la commune et jouxtant une de leur parcelle.

Le conseil municipal propose de louer cette parcelle (98m2) pour une durée de 9 ans (bail à ferme, montant de la 2ème catégorie 224,16 euros / ha) pour un montant de 2 euros par an, soit 18 euros à régler en une fois.

Questions diverses

Reste à payer à la Communauté de Communes de Chautagne

La trésorerie de Yenne rappelle que la commune doit à la Communauté de Communes de Chautagne la somme de 6 174.85 €, qui doit être réglée avant le 31 décembre, fin de la Communauté de Communes de Chautagne.

Rappel :

Avant le passage au régime de la T.P.U. en 2010, une convention de reversement des produits fiscaux de la zone industrielle liait la commune de Motz, la commune de Serrières et la Communauté de Communes de Chautagne. A ce titre la commune de Motz devait à la Communauté de communes de Chautagne la somme de 6 174.85 € pour l'année 2010.

Or le passage en TPU a rendu caduque cette convention. Dans un but de conciliation, la commune de Motz, au vu de la délibération de la Communauté de Communes de Chautagne du 7 octobre 2010 était prête à verser la somme de 4 751.18 €. Un courrier, resté sans réponse, avait été fait en ce sens.

La délibération du conseil municipal du 1 avril 2015 a confirmé à nouveau cette décision. La Communauté de Communes de Chautagne n'a pas donné suite, puisque la commune reste à ce jour toujours redevable de la somme de 6 174.85 €

La Communauté de Communes de Chautagne disparaissant au 31/12/2016, il est devenu nécessaire de régler ce contentieux

Le Conseil municipal confirme sa décision. La commune de Motz réglera donc à la Communauté de Communes la somme de 4 751.18 €

Travaux de voirie

Monsieur le Maire soumet le devis Eiffage pour reprise d'enrobés au cimetière (228 m2 d'allées en mauvais état) et à l'Espace Sport et Nature du Fier (18 m2 vers le bâtiment des toilettes publiques) pour un montant de 5 800 euros H.T.

Des travaux de gravillonnage ont été réalisés pour un coût de 11 366.45 euros H.T.

Espace Sport et Nature du Fier

Le poste d'agent touristique a été pourvu. Madame Gaëlle Schinkewitz a pris son poste le 17 octobre pour un contrat jusqu'au 31 mars 2017.

Des vélos électriques sont à disposition tout l'hiver.

Les tarifs de location sont les suivants :

1/2 journée	Journée	2 jours	Semaine
18 euros	25 euros	39 euros	85 euros

Clôture de la séance à 21h15.

INFORMATIONS GENERALES

Enquête publique :

L'enquête publique relative à la déclaration de projet pour la construction de 30 gîtes à l'Espace Sport et Nature emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols aura lieu du 24 octobre 2016 au 25 novembre 2016. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique

* en mairie de Motz :

- les mardis de 13hs30 à 17hs30
- les jeudis et samedi de 9hs à 12hs
- exceptionnellement le vendredi 25 novembre de 15hs à 17hs

* à la Communauté de Communes de Chautagne aux jours et heures habituels d'ouverture

Ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur – Enquête publique sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols – Mairie – 73310 MOTZ

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Motz :

- le samedi 29 octobre de 10hs à 12hs
- le mardi 8 novembre de 15hs à 17hs
- le vendredi 25 novembre de 15hs à 17hs

Inscriptions sur les listes électorales :

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales communales peuvent être effectuées en mairie jusqu'au 31 décembre 2016. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1 mars 2017.

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attaché avec la commune :

- la preuve de nationalité et l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription.
- l'attaché avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant le justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, d'électricité ...). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire français et attestant de leur capacité électorale.

Cérémonie du 11 novembre :

Vous êtes invités à la cérémonie de la commémoration de l'armistice qui sera célébrée le :

**- vendredi 11 novembre 2016
à 11heures30**

Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

Vente du Bleuets de France

Cette cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur

ANIMATIONS - MANIFESTATIONS

LE PLUS LONG POÈME" avec Yves Béal

Ce sont 14 mètres (et 80 contributeurs) qui se sont rajoutés aux 10 mètres du Forum des associations en septembre .

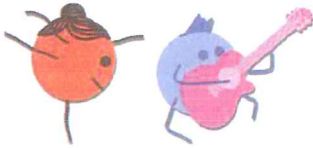
Le poème poursuivra sa route dans toutes les autres communes de Chautagne, repassera à l'occasion par Motz...

Le poète Yves Béal sera de nouveau à Motz le Lundi 21 novembre et il vous donne rendez-vous

à partir de 17h à la bibliothèque

pour enclencher le projet intergénération "La terre est un mot qui nous serre, d'hier à aujourd'hui, les uns contre les autres".

Soyons le plus nombreux ce 21 novembre (club des aînés, parents d'élèves, associations, élu-e-s...) Les enfants de l'école attendent beaucoup de ce projet qui réunit tous les âges et les hameaux...



<p>Dimanche 6 novembre Espace Sport et Nature du Fier</p> <p><u>3^{ème} cyclo-cross</u></p>	<p>Dimanche 6 novembre Salle des fêtes</p> <p><u>Brocante tout pour l'enfant - 9h00-14h00</u></p> <p>Comité des parents d'élèves Motz-Serrières</p>	<p>Mois du film documentaire- Film: "L'orchestra di Piazza Vittorio"</p> <p>Mardi 8 novembre 20h30 Salle Girard-Abry à Chindrieux</p>
<p><u>Mois du film documentaire-</u> Film: "Titubanda" -Motz- <u>Gratuit -</u></p> <p>Jeudi 10 novembre 20h30</p> <p>Salle multimédia en présence de la réalisatrice Barbarey Vey</p>	<p><u>Mois du film documentaire-</u> Film: « TransForme » <u>Gratuit -</u></p> <p>Mardi 15 novembre 20h30 Serrières</p> <p>Jeudi 17 novembre- 14h30 Saint Pierre de Curtille</p>	<p><u>Mois du film documentaire-</u> Film : "La danse aux poings - <u>Gratuit</u></p> <p>Mardi 15 novembre-15h00 Chindrieux</p> <p>Jeudi 17 novembre-20h30 Saint Pierre de Curtille</p>
<p>Samedi 10 décembre Salle des fêtes</p> <p><u>Marché de Noël - 9h00-16h00</u></p> <p>Comité des parents d'élèves Motz-Serrières</p>	<p>Samedi 17 décembre Salle des fêtes</p> <p><u>Le Jour le plus court de 15h à 1h du matin</u></p> <p>Projection de courts métrages pour petits et grands</p> <p>La Boîte aux arts</p>	<p>Mercredi 21 décembre Bibliothèque</p> <p><u>Flocons et Capuchons 14h30</u></p> <p>Contes pour enfants de 3 à 8 ans</p>